MPS – Cycle de formation politique - Cours No 3 L'oppression des femmes: rapports de classes et rapports sociaux de sexe

Carola, Cécile. Lausanne, 5 janvier

La soirée de formation concernant les rapports sociaux de sexe et de classe l'occasion d'aborder plusieurs questions concernant la situation des femmes et l'oppression spécifique au'elles subissent. Nous avons cependant dû limiter les thèmes et nous avons fait le choix de nous concentrer sur la division sexuelle du travail, comme étant la base matérielle de l'oppression des femmes. D'autres discussions seront nécessaires afin d'aborder d'autres aspects également importants pour les femmes - et les hommes - tels que les droits reproductifs, les violences domestiques, la famille, etc.

L'objectif de cette soirée est donc de souligner l'existence d'une oppression spécifique qui se traduit par une surexploitation des femmes dans le système capitaliste et de montrer son actualité à travers une analyse de la situation des femmes sur le marché du travail. La conclusion de notre intervention portera sur la nécessité d'intégrer une dimension féministe à notre perspective socialiste et de contribuer au développement d'un féminisme qui intègre la dimension de classe.

1. L'approche en termes de rapports sociaux de sexe

L'approche en termes de rapports sociaux de sexe a été développée en France par des féministes (sociologues, philosophes, ...) dans le sillage du mouvement féministe des années 1970.

Le premier élément à souligner concernant cette approche, est la rupture avec les discours biologisant et naturalisant qui ont tant servi à justifier la subordination des femmes. Les rapports entre femmes et hommes sont des rapports construits socialement, et pas une donnée naturelle ou biologique. Comme l'écrit Danièle Kergoat :

«La situation des hommes et des femmes ne sont pas le produit d'un destin biologique mais sont d'abord des construits sociaux. (...) Ils forment deux groupes sociaux qui sont engagés dans un rapport social spécifique: les rapports sociaux de sexe. »¹

Deuxièmement, les rapports sociaux de reposent sur sexe un rapport hiérarchique entre les sexes. Il s'agit d'un rapport de pouvoir, de domination. Il existe une oppression spécifique des femmes antérieure aux sociétés de classe. Le capitalisme s'est donc appuyé sur cette oppression tout en la modifiant. Nous analyserons en particulier, comment ces discriminations sont utilisées pour surexploiter les femmes sur le marché du travail. Cela nous permettra également de montrer que les rapports sociaux de sexe et les rapports de classe coexistent et s'articulent dans notre société.

Kergoat souligne que les rapports sociaux de sexe « ont une base matérielle, en l'occurrence le travail, et s'expriment à travers la division sociale du travail entre les sexes, nommée, de façon plus concise: division sexuelle du travail.» C'est sur cette base matérielle de l'oppression des femmes que nous nous concentrerons.

2. La Division sexuelle du travail (DST) et son actualité

De tout temps et dans toutes les sociétés, on constate l'existence d'une division sexuelle du travail: certaines tâches sont assignées prioritairement aux femmes, et d'autres, aux hommes. Cette division sexuelle du travail n'est pas identique dans toutes les sociétés et varie avec le temps. Par contre, ce qui est un invariant c'est la moindre valorisation sociale des tâches attribuées aux femmes.

La division sexuelle du travail est basée sur deux principes, la séparation et la hiérarchisation.

Selon **le principe de séparation**, certaines activités sont réservées aux hommes d'autres aux femmes. Cela

_

¹ Kergoat D. « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in : *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris: PUF, 2000

signifie qu'il y a des tâches considérées comme féminines et d'autres comme masculines et de cette conception découle l'assignation de certaines tâches à l'un ou l'autre genre. Par exemple, en Suisse, plus de la moitié des femmes travaillent aujourd'hui dans le secteur de santé, de l'éducation, restauration/hôtellerie, de la vente et du commerce. En 1990, deux professions réunissaient près de 32% des salariées vendeuse et employée bureau/commerce, alors que pour réunir 28% des hommes actifs, 10 métiers étaient nécessaires. L'Office Fédéral de la Statistique (OFS) note également que les choix professionnels des jeunes sont toujours fortement marqués l'appartenance sexuelle et qu'on observe à ce sujet qu'une évolution minime depuis 1990².

Le principe de séparation se traduit de façon encore plus évidente au niveau des tâches reproductives, qui restent encore une prérogative des femmes. Selon les chiffres de l'OFS, en 1997, dans les familles avec enfants, neuf femmes sur assument seules les dix tâches domestiques et familiales. l'ensemble, les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et à la famille (en moyenne 31 heures par semaines contre 17 heures pour les hommes).³

Le manque flagrant d'infrastructures de prise en charge des enfants participe au maintien de cette inégalité. Comme l'a relevé une étude de la Commission fédérale pour les questions féminines, les besoins de prise en charge des enfants n'étaient couverts, en 1991, qu'à raison de 2 % environ (moyenne suisse). 51% des ménages confient la garde des enfants à la parenté, notamment aux grands-parents, qui, le plus souvent, se trouvent être des grands-mères⁴!

En France, deux économistes de l'INSEE, Anne Chaudeau et Annie Fouquet ont réalisé, au début des années 80, une évaluation de cette production domestique : celle-ci représenterait une grandeur de l'ordre de 50% du PIB.⁵ Ce travail non rémunérée des femmes est énorme et indispensable au capitalisme. Il semble difficile d'imaginer qu'en système capitaliste, ces tâches soient prises en charge totalement et de manière collective. La revendication d'une réelle socialisation du travail de reproduction (crèches, santé, éducation, transport, alimentation, ect...) est donc, en soi, très subversive!

hiérarchisation Le principe de valeur différentielle implique une accordée au travail selon que c'est un homme ou femme qui le réalise. Le travail des hommes vaut toujours plus que le travail des femmes. Kergoat souligne que « le travail des hommes a toujours une valeur monétaire mais reconnaissance une sociale supérieure à celui des femmes. On le voit bien à propos des qualifications. Que ce soit dans les services ou dans l'industrie, on peut prêter aux femmes des qualifications mais comme ces qualités sont « naturelles », on ne les rétribue pas ou mal ».6

En Suisse, comme dans le reste du monde, les salaires des femmes restent en moyenne inférieurs à ceux des hommes. Selon les chiffres de l'OFS, en 2002, ces disparités salariales étaient de 21% dans l'économie privé et de 11% dans l'administration publique. Dans certaines branches, ces différences de salaires atteignent 40%, comme dans l'industrie de l'habillement. En 2002, 11% des femmes travaillant à plein temps touchaient un salaire net inférieur à 3'000, contre 2% des hommes. Les secteurs typiquement féminins l'hôtellerie restauration, du nettoyage, services personnels (coiffure, blanchisseries, etc.) et de la vente sont les principaux secteurs à bas salaires⁷.

² OFS, Vers l'égalité?, 2000.

³ OFS, Communiqué de presse, novembre 2003.

⁴ OFS, ESPA, 2001.

⁵ Chadeau A., Fouquet A., *Le travail domestique, essai de quantification,* Archives et Documents, INSEE, cité in Dussuet A., « Système capitaliste et structure familiale », *Actes du colloque Femmes et mondialisation du Groupe Regards Critiques,* Lausanne, 2000 ⁶ Kergoat D., « Division sexuelle du travail », *Actes du colloque Femmes et mondialisation du Groupe Regards Critiques,* Lausanne, 2000 ⁷ OFS, ESS, 2002. Les secteurs des soins coroporels/nettoyage de vêtement, de l'hôtellerie/restauration et du nettoyage ont des salaires mensuels bruts médians inférieurs à 4000 frs net. Les pires salaires médians mensuels bruts : les

Kergoat rapporte l'exemple de la lutte des infirmières en France en 1988-89. Les infirmières revendiquaient, outre une reconnaissance salariale, aussi une reconnaissance au niveau de leurs compétences et leurs qualifications. Elles affirmaient que savoir s'occuper des être malades. sensible à leurs problèmes, leurs porter attention ne sont pas des qualités naturelles des femmes : ce sont des capacités qu'on acquière. D'autres sociologues, comme Maruani, ont montré que la qualification est une construction sociale sexuée qui a des conséquences notamment salariales. En effet, le problème des écarts salariaux entre hommes et femmes étroitement lié à la question de la qualification: les femmes et les hommes ne font pas le même travail, ils n'ont pas les mêmes qualifications, n'exercent pas dans le même secteur d'activité, etc...

L'étude effectuée par Maruani dans le secteur de la typographie permet de mieux comprendre le phénomène de la différence production de la hommes et femmes. En 1983 soixantehuit clavistes d'un journal se mettent en grève pour revendiques l'égalité de salaire et de traitement. Les inégalités sont en effets éclatantes : elles (les clavistes) gagnent deux à trois mille francs de moins qu'eux (les typos); elles sont au rendement, eux travaillent « en conscience »; elles ont droit à vingt minutes par jour, eux à dix minutes par heure; elles terminent à heure fixe, eux partent quand ils ont fini leur travail; elles sont commandées, eux pas. Maruani montre comment au fil du temps des distinctions ont été crées pour distinguer le travail des typos et des clavistes afin de justifier ce traitement inégal. La différence des machines utilisées à joué longtemps un rôle important, cependant même lorsque tous et toutes travaillent devant un clavier d'ordinateur, le travail n'est toujours pas exactement le même... « Les ouvriers du livre font de la correction et de la saisiecorrection, les clavistes de la saisie « simple », « au kilomètre ». Et le verdict tombe: la correction a

noblesse du métier, la saisie est trop simple pour être qualifiée. Même si, de fait, les clavistes font de la correction puisqu'elles n'ont droit qu'à 5% d'erreur. Même si la « saisie au kilomètre », telle qu'on la demande aux clavistes, requiert une dextérité et une rapidité que les ouvriers du livre ne possèdent pas : d'elles, on exige 380 lignes/heure; d'eux, on attend une moyenne de 180 lignes/heure. De fait, quelles que soient les transformations du procès de travail, quelle que soit l'évolution du contenu des tâches ou des performances du matériel, la hiérarchie des qualifications demeure. Le métier est masculin. Le travail non qualifié est féminin. »8.

Cet exemple n'est pas si éloigné de la réalité que connaissent aujourd'hui les femmes travaillant dans ce secteur. En Suisse, le travail qualifié des femmes dans l'imprimerie n'a été autorisé qu'au années début des 70. principalement le syndicat qui s'est opposé à l'entrée des femmes dans ce secteur en ce qui concerne le travail qualifié, alors qu'elles ont toujours été présentes dans les imprimeries à des postes considérés comme non-qualifiés. Les clavistes étaient considérées comme des travailleuses non-qualifiées. Jusqu'en 1988, le Contrat collectif de travail (CCT) de l'industrie graphique prévoyait des salaires minimaux différents pour les hommes et les femmes considérés comme non-qualifiés (2244 frs pour les femmes et 2662 frs pour les hommes)9. En 1994, la commission des femmes du Syndicat du livre et du papier a déposé plainte contre le syndicat – en se basant sur le principe constitutionel - car celui-ci signer voulait à nouveau un CCT contenant des salaires minimaux différents. La différence moyenne de salaire entre hommes et femmes dans ce secteur est de 20% pour les travailleurs qualifiés (22% en Suisse alémanique, 4% en Suisse romande et 30% au Tessin) et de 30% pour les travailleurs considérés comme non-qualifiés (25% en Suisse alémanique, 42% en Suisse romande et 15% au Tessin)¹⁰. En 2000, ¼ des femmes travaillant à des postes

-

femmes travaillant à des postes considérées comme non-qualifiés dans l'industrie de l'habillement (3120 frs), dans les services personnels (3275 frs), hôtellerie/restauration (3302 frs).

⁸ Maruani M., *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, Paris, 2000.

⁹ Source : Comedia.

¹⁰ OFS, ESS.

considérés comme « non-qualifiés » gagnaient moins de 3130 frs brut par mois – soit environ 2820 frs net - (3240 frs bruts/2910 frs net en Suisse alémanique; 2650 frs brut/2380 frs net en Suisse romande; 2780 frs brut/2500 frs net au Tessin)¹¹.

Il faut souligner que la tendance actuelle déqualifier et précariser également les salariés hommes. En effet le patronat s'attaque aux qualifications (qui sont à la fois imposées, mais aussi une reconnaissance conquise) pour les remplacer par les compétences : une évaluation individuelle qui ne peut pas faire l'objet de luttes collectives. A nouveau, l'évolution de la situation de l'industrie graphique, et précisemment ici du secteur du prépresse (mise en page, correction, etc.), illustre bien cette tendance. Comme nous l'avons dit, les femmes n'ont eu le droit d'entrer à des postes qualifiés dans l'industrie graphique qu'à partir des années 70. Aujourd'hui, il y a plus de femmes que d'hommes qui terminent l'apprentissage de polygraphe (résultat de la fusion des deux professions de typographe et de lithographe). Cette évolution s'est accompagnée d'une dévalorisation de cette profession et des salaires. Durant la crise des années 90, on estime qu'1/3 des emplois de l'industrie graphique ont été supprimés. salaires s'en sont fortement ressentis. Selon les chiffres de l'OFS, les salaires réels de l'industrie graphique ont stagné ces dix dernières année. On peut estimer que pour l'écrasante majorité des salariés, les salaires réels ont en fait baissé, principalement à partir 1996¹². Si l'on observe maintenant l'évolution de la différence de salaire entre hommes et femmes, on observe que celle-ci s'est faiblement réduite depuis 1996. Selon les chiffres de l'association patronale Viscom, cette différence est passée de 26,5% en 1996 à 18% en 2002 pour les travailleurs qualifiés et de 24% à 20% pour les travailleurs considérés comme nonqualifiés¹³. Ainsi, c'est dans la catégorie où les salaires ont le plus baissé – les travailleurs qualifiés – que la différence de salaires entre hommes et femmes s'est réduite. Ce sont ici les salaires des hommes qui baissent pour s'aligner sur ceux des femmes.

Le capitalisme a renforcé l'inégalité déjà existante entre les sexe pour surexploiter la main-d'œuvre féminine. Cette surexploitation facilite également un processus vers une exploitation accrues de tous les salariés.

3. Nouvelles tendances du travail des femmes

Comment se traduit aujourd'hui cette surexploitation de la main d'œuvre féminine sur le marché du travail ?

3.1. Salarisation (et tertiarisation)

« Au bout de vingt ans de crise de l'emploi, envers et contre toutes les prévisions, l'activité féminine ne cesse de croître » 14

Ce constat fait par Maruani dans son livre sur l'évolution de l'emploi des femmes est valable en Suisse, en Europe et dans le monde. Il est toutefois important de préciser au préalable que si l'activité salariale des femmes ne cesse de croître, cela ne signifie pas qu'elles ne travaillaient pas avant! Les femmes ont toujours travaillé. De tout temps, et dans toutes les sociétés connues, les femmes ont pris part au travail productif. L'affirmation selon laquelle les femmes seraient confinées à la domestique dans certaines sociétés est fausse. Si c'est le cas de certaines femmes dans certaines sociétés, il s'agit des femmes d'un groupe, d'une classe, dominante. Les autres femmes doivent travailler afin d'assurer la survie économique de la famille.

¹² Si l'on observe les chiffres de l'OFS pour la période 1993 – 2003, il est clair que la baisse des salaires dans le secteur de l'industrie graphique s'est nettement accentuée à partir de 1996.

_

¹¹ OFS, ESS, 2000.

¹³ Les chiffres fournis par Viscom montrent également que si l'on prend en compte dans le salaire les suppléments pour travail d'équipe, ce qui est le cas des statistiques de l'OFS, la différence de salaire entre hommes et femmes de la catégorie des travailleurs considérés comme « non-qualifiés » atteint 30%.

¹⁴ Maruani M., Op. Cit., 2000.

Dans l'histoire de l'activité féminine, la nouveauté n'est donc pas le travail productif mais l'emploi salarié. En Suisse comme dans tous les autres pays européens - le taux d'activité des femmes s'est accru depuis les années 1960. A cette époque, les femmes représentaient 1/3 de la population active. Cette proportion passe à 39% au début des années 90 pour atteindre aujourd'hui près de 50%. Ainsi, en 2003, 74% des femmes contre 88% des hommes sont considérés comme actifs.¹⁵ Il est important de préciser que cette évolution recouvre des réalités fort différentes en terme d'emploi : statut fixe ou contrats à durée déterminée, temps plein ou temps partiel, CCT ou contrat individuel, travail à l'appel, etc. Si les femmes sont de plus en plus nombreuses à être « actives sur le marché de l'emploi », mais très souvent, au prix d'une grande précarité de l'emploi.

Pour les femmes, avoir un salaire, est un élément nécessaire et fondamental à l'autonomie professionnelle et familiale. La dégradation des conditions d'emploi, précarité, réduisent souvent cet élément à néant ou en réduisent la portée. A cela s'ajoute le fait que la situation de beaucoup de femmes dans les pays du Sud (travail informel, maquilladoras, etc..), mais aussi au nord (travail domestique, conditions d'emploi de la plupart des femmes migrantes, etc..) se rapproche plus l'esclavagisme que du travail salarié. Lidia Cirillo aborde cette problématique, notamment par rapport aux pays du sud, et affirme que « le travail salarié des femmes, dans les conditions imposées par la mondialisation, est fatique chantage, incrovable. exploitation. insécurité et peur. »16

3.2. Précarisation et flexibilisation

Le travail des femmes ne peut pas être analysé sans s'intéresser au temps de travail, et en particulier au phénomène du temps partiel, qu'est la principale caractéristique de la vie professionnelle des femmes.

Statistiques sur la population active, ESPA, OFS.
Cirillo L., « La globalizzazione e le donne », texte rédigé à l'occasion du Forum Social de Gênes, 2001.

En Suisse, comme dans la majorité des autres pays européens - la principale exception étant la France - l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi s'est principalement, ces dernières décennies, par le biais du temps partiel. Les hommes sont aussi de plus en plus souvent concernés par le temps partiel. En effet, les nouveaux postes crées sont souvent des postes à temps partiel. Ainsi, en 1999, le nombre d'emplois à temps partiel a progressé de 4,9% contre 0,8% pour les emplois à temps plein.

En Suisse, plus de la moitié des femmes actives travaillent à temps partiel, contre un homme sur dix. 17 Le temps partiel est souvent présenté comme allant le sens des intérêts « dans femmes », relevant d'un choix des femmes devant concilier activité salariée et travail domestique. En fait, dans la majorité des cas, cette modalité d'emploi est imposée aux salarié·e·s, <u>c</u>ar elle facilite aux employeurs l'adaptation des effectifs à une production très flexible et qu'elle permet de baisser les coûts de la main-d'œuvre. De plus, dans la plupart des cas, le développement du temps partiel se fait à des conditions telles (travail sur appel, horaires atypiques) qu'il est difficile pour les femmes qui occupent ces emplois d'assumer des tâches familiales.

Souvent, les contrats à temps partiels sont imposés aux femmes et acceptés faute de mieux. Le résultat d'une petite enquête sur le temps de travail réalisée par Comedia en Suisse romande en 2002 montre qu'il ne s'agit souvent d'un temps partiel imposé: 40% des femmes interrogées qui travaillent à temps partiel aimeraient travailler plus. Selon l'estimation d'une enquête réalisée en Suisse romande, seuls 75% travailleurs à temps partiel ont un revenu mensuel stable et une durée hebdomadaire du travail fixe¹⁸.

Le temps partiel correspond également à un salaire partiel. Les salariées à temps partiel sont également moins bien couvertes par les assurances sociales. En Suisse : une salariée sur quatre, soit une femme sur deux, échappe au deuxième

¹⁷ OFS, ESPA, 2003.

¹⁸ Le Temps, 7 décembre 2001.

pilier car son salaire est inférieur à 24'120 fr par année ¹⁹.

Les formes de travail dites atypiques touchent également de nombreuses femmes, et de plus en plus d'hommes. Un salarié sur 20 travaille par exemple sur appel. Parmi eux, 2/3 sont des femmes.²⁰. Parmi les salariés travaillant à domicile, en 2001, 78% sont des femmes²¹. Les salariées sont également majoritairement concernée par les postes à duré déterminé, 66% de ces postes sont en effet occupés par des femmes.

La féminisation du marché du travail se fait donc souvent au prix du temps partiel, des bas salaires, de la déqualification, du travail précaire et atypique.

¹⁹ OFS, Statistiques sur la prévoyance professionnelle, 2000. Notons à cet égard que l'abaissement du salaire de coordination prévu dans la 1ère révision de la LPP n'améliorera pas la situation des femmes par rapport à la retraite. De nombreuses femmes vont cotiser à la LPP malgré un salaire très bas et perdre le droit aux prestations complémentaires de l'AVS lorsqu'elles atteindront l'âge de la retraite.

²⁰ OFS, ESPA, 2002.

²¹ 24h, 19 septembre 2001.

3.3. Chômage et sous-emploi

Concernant les nouvelles modalités de disparités, Maruani met l'accent sur la création de noyaux durs de chômage et de sous emploi féminin. En Suisse, en 2003 le taux de sans emplois est de 4,5% pour les femmes contre 3,8% chez les hommes²².

Ces chiffres nous disent pas tout concernant le sous-emploi des femmes. En effet, les statistiques du chômage ne prennent pas en compte les femmes qui n'ont pas droit au chômage (parce que considérées comme inaptes au placement pour des raisons familiales, par exemple), les nombreuses femmes qui renoncent tout simplement à s'inscrire au chômage, ou encore les « femmes au foyer » qui aimeraient travailler mais ne trouvent pas de place.

Le fait de ne pas avoir accès à un emploi se décline différemment au masculin et au féminin : « là où une femme peut se déclarer - et être considérée - comme inactive sous le vocable de « femme au foyer » un homme doit se définir - et être appréhendé - comme chômeur. L'injonction n'est légale, ni administrative, elle est sociale. » La conclusion de Maruani est que « pour évaluer la position des femmes sur le marché du travail, il faut prêter attention l'inactivité tout autant gu'au chômage. »23

4. Conclusion : la nécessité d'un approche et d'une lutte féministe de classe

Il nous paraît essentiel pour tout projet et mouvement d'émancipation d'articuler un approche de classe et féministe. Comme le disaient certaines féministes marxistes dans les années 70, « la classe ouvrière deux sexes ». а affirmation est d'autant plus actuelle que les femmes représentent la moitié de la population active. Une compréhension de leur oppression spécifique, et de leur surexploitation par le capitalisme (notamment à travers le travail de reproduction) est indispensable pour une analyse en termes de classe et donc

pour une lutte de classe consciente. Les rapports sociaux de sexe et rapports de classes s'articulent et évoluent de manière dialectique.

Cela signifie également que toute lutte pour l'émancipation des femmes doit prendre en compte la dimension de classe et la nécessité de dépasser le capitalisme. Non seulement parce que ne pas voir les rapports de classe équivaut à nier la principale forme d'exploitation sur laquelle repose le capitalisme et qui est subie par la majorité des femmes et des hommes. Mais également parce que le capitalisme s'est appuyé et s'appuie toujours sur l'oppression des femmes gu'aucune émancipation réelle femmes ne sera possible sans changer radicalement le système.

Enfin, cette nécessité d'une articulation dans notre analyse et notre lutte des rapports sociaux de sexe et de classe est réaffirmée si l'on constate avec D. Kergoat qu'«on voit apparaître, pour la première fois dans l'histoire capitalisme, une couche de femmes dont les intérêts directs (non médiés comme auparavant par les hommes: pères, amants, époux, ...) s'opposent frontalement aux intérêts de celles touchées par la généralisation du temps partiel, les emplois de service très mal rétribués et non reconnus socialement, et plus généralement par la précarité.»24

Face à cela, il est important de construire un projet qui parte des besoins, des revendications et des luttes de la majorité des femmes, et des hommes. Seul un projet articulant de manière dynamique les rapports sociaux de sexe et de classe et proposant une rupture radicale avec le capitalisme et l'oppression des femmes est à même d'y répondre.

²² OFS, 2003.

²³ Maruani M., Maruani M., *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, Paris, 2000, p.75.

²⁴ Kergoat, D. in AaVv, *Le monde du travail*, Paris : la découverte, 1998.